

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2024

Référence
043-2024

Délibération portant sur la demande d'autorisation de solliciter un prêt dans le cadre de la création d'une M.A.M. (Maison des Assistant(e.s) Maternel(le.s) à Plouyé :

délibération reportée

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage
02/10/2024

A la majorité
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 14/10/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 07 octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Amand, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme BOURNIGAL Virginie (arrivée à 19h05) donne procuration à Mme BORONKAI Katalin ; CADIOU Élodie, CALON Myriam, LE FOLL Méline, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : DUBOS Jean-Jacques

Objet de la délibération : Délibération portant sur la demande d'autorisation de solliciter un prêt dans le cadre de la création d'une M.A.M. (Maison des Assistant(e.s) Maternel(le.s) à Plouyé : **délibération reportée**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que dans le cadre du projet de création d'une M.A.M. (Maison des Assistant(e.s) Maternel(le.s) sur le territoire de la commune de Plouyé, il souhaitait obtenir leur autorisation afin de solliciter un prêt permettant de financer cette opération.

Cependant, après concertation avec l'ensemble du conseil, il a été décidé de repousser cette demande à une séance ultérieure.

Ce point n'a donc pas été soumis au vote.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques DUBOS

En mairie, le 14/10/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

